

## Programme d'encouragement cantonal en matière d'énergie renforcé dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017



Les mesures inscrites dans ce programme concernent les domaines suivants :

- Enveloppe du bâtiment
- Installations techniques du bâtiment et raccordement à un réseau de chauffage à distance (CAD)

Les demandes de subvention doivent être effectuées avant le début des travaux et « en ligne », à l'adresse [www.fr.ch/sde](http://www.fr.ch/sde) subventions, au moyen des formulaires ad hoc

- Energie électrique

Profitez également des mesures nationales de subvention pour les travaux suivants :

Remplacement des pompes de circulation de chauffage : information sous [www.effiwatt.ch](http://www.effiwatt.ch)

Remplacement chauffe-eau électrique par un chauffe-eau PAC : information sous [www.wpb-jetzt.ch](http://www.wpb-jetzt.ch)

Optimisation éclairage des bâtiments (hors habitations) : information sous [www.effiwatt.ch](http://www.effiwatt.ch)

Swissgrid : rétribution à prix coûtant du courant injecté (RPC) et de la rétribution unique (RU) pour les petites installations solaires photovoltaïques : information sous [www.swissgrid.ch](http://www.swissgrid.ch)